

# Plan d''action ciblant : Bilan de la fermeture de la pêche en 2025

Dossier de la rédaction de H2o  
December 2025

Depuis 2016, d'importants déchouages de petits cétacés ont lieu sur les côtes du golfe de Gascogne, notamment pendant la période hivernale. Pour enrayer ce phénomène, le Gouvernement a mis en œuvre, en lien étroit avec les professionnels de la pêche, un plan national de réduction des captures accidentelles.

À la suite de décisions du Conseil d'État et de la Commission européenne, ce plan prévoit une fermeture pendant 30 jours de la pêche dans le golfe de Gascogne pour les années 2024, 2025 et 2026. Ainsi, une nouvelle fermeture a eu lieu entre le 22 janvier et le 20 février 2025 inclus, pour les navires utilisant des engins de pêche à risque pour les cétacés. Conformément aux demandes de la France à Bruxelles, cette fermeture s'est appliquée à l'ensemble des navires de l'Union européenne et à ceux des pays tiers. Comme en 2024, les premiers résultats du bilan de la fermeture spatio-temporelle de l'hiver 2025, établis par l'Observatoire Pelagis, montrent une diminution significative des mortalités par capture accidentelle, avec 60 % de mortalités en moins par rapport à la moyenne des hivers précédents. Cette diminution permet de ramener le niveau de captures accidentelles aux niveaux observés avant 2016. Le bilan complet des déchouages et des mortalités de dauphins communs pendant l'hiver 2024-2025 et pendant la fermeture, établi par l'Observatoire Pelagis (CNRS/La Rochelle Université), est désormais disponible.

Cette fermeture a au moins un impact socio-économique significatif sur la filière avec une perte de chiffre estimée à environ 35 millions d'euros. Face à ces impacts, le Gouvernement a de nouveau mobilisé des dispositifs d'aide en faveur des professionnels. Le Gouvernement rappelle donc que la fermeture de la pêche dans le golfe de Gascogne n'est pas une solution de long terme. Les différents dispositifs d'effarouchement doivent continuer d'être testés activement afin d'analyser leur efficacité à grande échelle. La collecte de données doit également être renforcée. Les services de l'État sont donc pleinement mobilisés pour accompagner les professionnels et trouver collectivement des solutions qui permettront la continuité de l'activité de pêche dans le respect de la protection de l'environnement. Le ministère de la Mer et de la Pêche examine également l'ensemble des solutions pour permettre la cohabitation entre activités humaines (dont la pêche, mais également le transport maritime ou la course au large) et les cétacés.